

GESTION DU RISQUE CHIMIQUE

Sobriété chimique

ENJEUX

L'industrie chimique représente aujourd'hui 1 milliard de tonnes de substances chimiques produites par an. Sur les plus de 100 000 substances chimiques qui nous entourent au quotidien, seules 500 ont fait l'objet d'études approfondies sur les dangers et les expositions qui y sont associés avant leur mise sur le marché. Ces données ne sont donc que la partie émergée de l'iceberg de la connaissance actuelle sur les

effets potentiels de ces substances et à fortiori sur les risques engendrés par le mélange de ces substances.

Au sein du cabinet, les expositions proviennent majoritairement des activités liées à la maîtrise du risque infectieux ou bionettoyage et des activités thérapeutiques (soins et atelier) ; les principaux polluants émanent majoritairement des détergents, désinfectants ou biocides, antiseptiques, médicaments, cosmétiques, dispositifs médicaux (orthèses plantaires, orthoplastie, orthonyxie) ou encore des textiles.

Les résidus chimiques et toxiques rejetés dans les eaux usées, selon leur nature, viennent perturber le fonctionnement des stations d'épuration. Ils sont susceptibles de rejoindre les cours d'eau et de polluer, à leur tour, les milieux tels que les nappes phréatiques.



La réglementation qui s'applique à la mise sur le marché des substances chimiques est détaillée au sein de la **Fiche Réglementation des produits chimiques et étiquetage**

RISQUES & OPPORTUNITÉS

ENVIRONNEMENTAUX

Maîtrise des rejets polluants dans les différents milieux (eau, air, sols) / Protection des écosystèmes.

SANITAIRES ET SOCIAUX

Amélioration de la qualité de l'air intérieur et gestion des risques de l'exposition au quotidien au cabinet - Promotion de la santé du praticien / Promotion de la santé publique - santé environnementale.

ÉCONOMIQUES

Diminution du gaspillage et/ou de la surqualité.

RECOMMANDATIONS & BONNES PRATIQUES - démarche RSS

La démarche de sobriété chimique peut être mise en œuvre grâce à la démarche de Réduction Substitution Suppression (RSS). Le prérequis est le respect des normes et recommandations professionnelles en vigueur. La qualité et la gestion du risque infectieux doivent être assurées.

CRITÈRES DE CHOIX DES PRODUITS DÉTERGENTS-DÉSINFECTANTS POUR UNE DÉMARCHE RESPONSABLE

Obligatoires

Ces produits doivent être porteurs du marquage CE - Si nécessité d'une activité désinfectante, les normes de bactéricidie exigées pour la désinfection des surfaces et dispositifs à haut risque infectieux sont reprises dans le tableau ci-dessous.

NORMES DE PHASE 2- ÉTAPE 1	NORMES DE PHASE 2 - ÉTAPE 2
NF EN 13727 Bactéricidie en conditions de saleté	NF EN 14561 Bactéricidie sur PG en conditions de saleté
NF EN 13624 Levuricidie <i>C. albicans</i> en conditions de saleté	NF EN 14562 Levuricidie <i>C. albicans</i> en conditions de saleté

N.B. : Les normes de phase 2-étape 1 correspondent à des études menées « dans des conditions proches de la vraie vie », quant aux normes de phase 2-étape 2, elles « imitent la vraie vie ».

De préférence (liste non exhaustive)

Porteur d'un écolabel de confiance. **Voir Fiche 4 Achats responsables** / Sans parfum / Sans logo CLP / Sans perturbateurs endocriniens (tels qu'alkylphénols ou triclosan) nano-argent et autres nanomatériaux / Formule concentrée à diluer pour réduire le volume d'emballages/ Fabriqué en France ou en Europe.

DÉSINFECTANTS DE DISPOSITIFS MÉDICAUX À MOINDRE IMPACT :

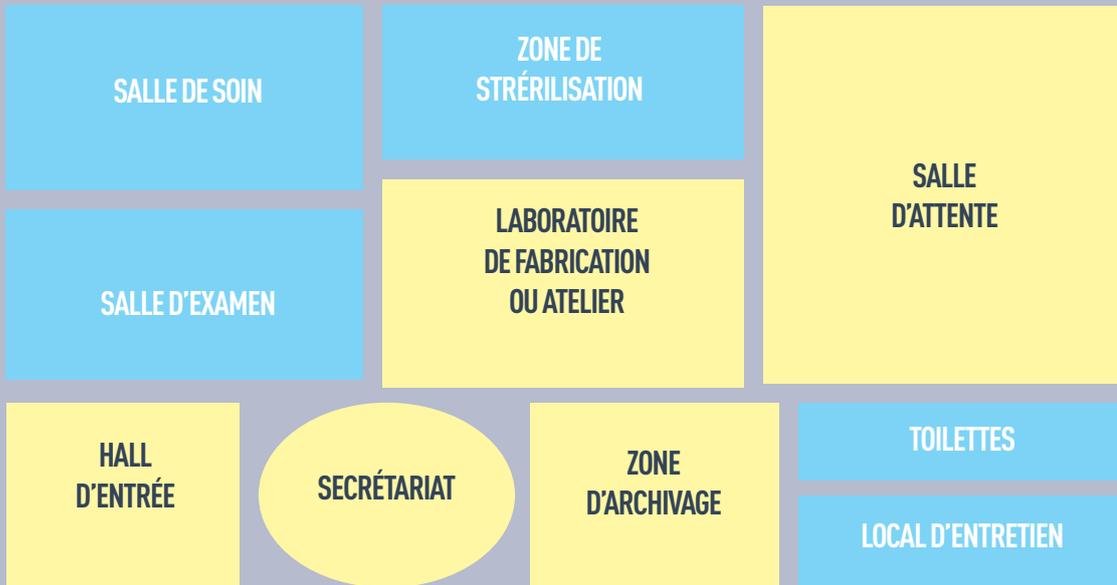
Les désinfectants qui agissent en générant des formes actives d'oxygène, comme par exemple le peroxyde d'hydrogène et l'acide peracétique, ont des sous-produits peu toxiques comparés à l'hypochlorite de sodium ou les amines quaternaires en milieu aquatique. L'inconvénient de ces produits est leur caractère corrosif. Ils sont à éviter pour la désinfection des métaux oxydables.

Les alcools présentent un impact environnemental modéré, ils ne sont pas corrosifs et sont de bons désinfectants. L'alcool éthylique est préférable au propylène.

PLUSIEURS OUTILS SONT DISPONIBLES POUR METTRE EN ŒUVRE CETTE DÉMARCHE RSS
 PARMIS LESQUELS :

→ **ZONAGE DU CABINET** et adaptation du niveau de désinfection au niveau d'exigence requis selon la criticité de la zone du cabinet à traiter. **Voir Fiche qualité ONPP 03 – Entretien des locaux.**

<https://www.onpp.fr/exercice/faire-evoluer-son-metier/les-fiches-qualite/>



→ PROCÉDURES « ZÉRO-CHIMIE »

adaptées aux différentes zones et au risque qui leur est associé

ZONES RISQUE ASSOCIÉ	ZONE 1 RISQUE INFECTIEUX FAIBLE	ZONE 2 RISQUE INFECTIEUX MOYEN OU ÉLEVÉ
SURFACES	Action de nettoyage par détergence simple / Microfibre (lavage après chaque utilisation) ou textile (usage unique (UU)) + eau	Action de désinfection requise Nettoyeur vapeur sous pression
SOLS	ÉTAPE 1 : Balayage / Aspirateur à filtre absolu (Haute Efficacité pour les Particules de l'Air - HEPA) ou balayage humide/ Microfibre (lavage après chaque utilisation) ou gaze (usage unique) + eau ÉTAPE 2 : Lavage en routine par action mécanique - hors période d'épidémie spécifique - avec de l'eau uniquement et un bandeau de lavage en microfibre. Cette technique éprouvée en milieu hospitalier participe à la démarche de sobriété chimique et permet d'éviter la formation d'un biofilm par dépôt successif de produits nettoyants classiques et encrassement des surfaces.	

LES MICROFIBRES (ACTION MÉCANIQUE)

Choix : Opter pour une microfibre à un titre de fil ≤ 1 decitex (dTx) car plus la fibre est petite, plus la microfibre sera résistante et performante. Les microfibres de polyester, polyamide ou d'acrylique offrent une action mécanique plus efficaces mais ces matières sont susceptibles de relarguer des microplastiques. Il est conseillé d'installer un filtre sur l'évacuation de la machine à laver. D'une manière générale, les lingettes à usage unique sont à proscrire.

Entretien : Lavage obligatoire après chaque utilisation en machine tambour à 60 °C puis séchées rapidement.

Élimination : Absence de filière de recyclage en France.

Plusieurs marques privilégient la fabrication française ou européenne dont Ultimate Dispomop® ou Decitex® par exemple.

NETTOYEUR VAPEUR SOUS PRESSION

(Action thermique et mécanique) + Lavettes microfibres si pas d'aspiration.

Choix : Norme requise NF T 72-110/Mars 2019, avec ou sans aspiration, qui produit une vapeur d'environ

- 140 °C avec une pression de 4 à 6 bars en sortie
- 95 °C avec une pression à 2.7 bars

Maintenance - entretien : La maintenance doit être strictement suivie et tracée. L'entretien doit suivre un mode opératoire respectant les recommandations du fabricant (propreté des accessoires, purge et détartrage de la chaudière). Plusieurs marques proposent des équipements répondant aux critères précités : Polti®, Nilfisk®, Karcher®.